

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Tribunal d'instance et tribunal de grande instance : que sont-ils devenus ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les tribunaux de grande instance sont **remplacés par les tribunaux judiciaires**. Les tribunaux d'instance ont été **intégrés au sein du tribunal judiciaire** lorsqu'il étaient situés dans la même ville qu'un ancien tribunal de grande instance. Les tribunaux d'instance situés dans une **autre ville** que les tribunaux de grande instance sont devenus des chambres détachées de ces tribunaux judiciaires, appelées **tribunaux de proximité**.

Attention

Il ne faut pas confondre le tribunal de proximité tel qu'il existe aujourd'hui avec le juge de proximité. Le juge de proximité n'existe plus depuis juillet 2017.

Affaire civile

Alternatives à un procès civil

Accord à l'amiable

Requête conjointe devant un tribunal civil

Saisir un tribunal civil

Saisir le tribunal judiciaire

Saisir le juge des contentieux de la protection

Saisir le tribunal de proximité

Saisir le juge de l'exécution

Déroulement d'une affaire

Devant le tribunal de proximité

Devant le tribunal judiciaire

Devant le tribunal paritaire des baux ruraux

Mesures prononcées par le tribunal

Injonction de faire

Recouvrement de dettes en France : injonction de payer et procédure simplifiée

Recouvrement de dette en Europe : injonction de payer et règlement des petits litiges

Exécution d'une décision du juge civil

Exécution d'un jugement civil étranger (divorce, dette...) en France

Et aussi...

- Juridictions civiles de première instance
- Juridictions pénales
- Saisir le tribunal judiciaire
- Déroulement d'un procès civil devant le tribunal judiciaire
- Saisir le tribunal de proximité

Textes de référence

- Code de l'organisation judiciaire : article L211-1

Tribunal judiciaire

- Code de l'organisation judiciaire : article L212-8

Tribunal de proximité



Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon
Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F1785>